



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Révision du zonage d'assainissement de la commune de Fleurieux-sur-L'Arbresle
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'ARBRESLE

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle, n°93/2025, en date du 29/12/2025, le projet de révision du zonage d'assainissement de Fleurieux sur L'Arbresle est soumis à enquête publique du 26 janvier 2026 à 14h00 au 24 février 2026 à 17h30. Monsieur Alain AVITABILE assurera les fonctions de commissaire-enquêteur et Monsieur Yves VALENTIN celles de commissaire-enquêteur suppléant.

Le zonage d'assainissement est un document annexé au Plan Local d'Urbanisme qui définit les zones relevant de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif.

Pendant le délai susvisé, un dossier papier sera disponible en mairie de Fleurieux sur L'Arbresle, aux jours et heures habituels d'ouvertures, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Le dossier sera également mis en ligne sur le site internet de la CCPA <https://www.paysdelarbresle.fr> et sur celui de la commune de Fleurieux sur L'Arbresle <https://www.fleurieuxsurarbresle.fr>

Les observations du public seront à présenter :

- sur les registres d'enquête, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouverts à cet effet aux lieux, jours et heures habituels d'ouverture au public :

MAIRIE 21 pl. Benoit Dubost 69210 Fleurieux sur L'Arbresle	L	-	14h00-17h30
	M	-	14h00-17h30
	M	9h00-12h00	-
	J	-	14h00-17h30
	V	-	14h00-17h30
	S	9h00-12h00	-

- ou bien être adressées par courrier, avant la fin de l'enquête, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur pour la révision du zonage d'assainissement de Fleurieux sur L'Arbresle – CCPA 117 rue Pierre Passemard 69 210 L'Arbresle,
- Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : erevisionzonagefleurieux@paysdelarbresle.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux, jours et heures d'ouverture définis ci-après en mairie de Fleurieux sur L'Arbresle :

MAIRIE 21 pl. Benoit Dubost 69210 Fleurieux sur L'Arbresle	Jeudi 29 janvier 2026	14h30-17h30
	Mardi 24 février 2026	14h30-17h30

Ces permanences sont ouvertes à tout public. Le rapport du commissaire enquêteur annonçant ses conclusions motivées sera transmis à M. le Président de la CCPA, dans les 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, et sera tenu à la disposition du public à la CCPA, au 117 rue Pierre Passemard 69210 L'Arbresle ainsi qu'en mairie de Fleurieux sur L'Arbresle et sur le site internet <https://www.paysdelarbresle.fr>